

SOCIETE COOPERATIVE INTERCOMMUNALE
**CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE ET PSYCHIATRIQUE DE MONS-
BORINAGE**

**Note à l'attention de l'Assemblée générale ordinaire du CHUPMB
et proposition de décision**

Réunion du 30 juin 2022

AG.22-5 Approbation du rapport de gestion spécifique au code des sociétés

Le CHUPMB a établi son rapport de gestion spécifique au code des sociétés (document en pièce jointe). Les sociétés doivent déposer leur rapport de gestion en même temps que les comptes annuels.

Proposition de décision :

Il est proposé à l'Assemblée générale du CHUPMB, d'approuver le rapport de gestion spécifique au code des sociétés.

Stéphane OLIVIER
Directeur général



CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE ET PSYCHIATRIQUE DE MONS-BORINAGE

RAPPORT DE GESTION – EXERCICE 2021

1) Evolution de l'activité.

L'année 2021 a été marquée par une reprise progressive de l'activité tant au CHU Ambroise Paré qu'au CHP Chêne aux haies, les principaux indicateurs d'activité retrouvant des niveaux légèrement supérieurs à ceux de l'année 2019, après une année de net recul imputable à la crise du Covid-19.

Les aides financières accordées par les pouvoirs publics, tant au niveau fédéral que régional, ont été considérablement réduites par rapport à l'année précédente, ce qui a particulièrement touché le secteur de l'hospitalisation générale, qui clôture avec un résultat déficitaire.

L'intercommunale a créé un troisième secteur d'activités en date du 1^{er} janvier 2021, centré sur les activités non hospitalières : maisons de repos, résidences-services, crèches, services de maintien à domicile ; pour l'essentiel, il s'agit de services transférés du CPAS de Mons, qui en assurait auparavant la gestion, et des activités de l'ASBL Centre Régional Mons-Borinage qui ont été reprises par l'intercommunale.

Ce secteur, lui aussi été touché par la crise, et comportant une dimension sociale forte, n'a pu atteindre l'équilibre financier.

La très bonne tenue du secteur des activités psychiatriques, articulées autour du CHP Chêne aux haies, a toutefois permis de clôturer l'année sur un résultat consolidé bénéficiaire.

2) Les comptes annuels consolidés

L'exercice 2021 se clôture par un bénéfice consolidé de 455.144,56 € : perte de 1.129.248,16 € pour l'hôpital général, bénéfice de 2.348.892,32 € pour l'hôpital psychiatrique, perte de 764.499,60 € pour le secteur des activités non hospitalières.

Le total du bilan s'élève à 345.804.798,02 €.

Ces éléments appellent les commentaires suivants :

2.1) Bilan

Le total des actifs immobilisés s'élève à 237.663.644,04 €, soit une augmentation de 14,80 % par rapport à l'exercice 2020, imputable essentiellement à l'incorporation des immobilisés propres au nouveau secteur non hospitalier.

Le volume des actifs circulants augmente, essentiellement du chef de l'arrivée du nouveau secteur, passant de 101.460.774,81 € à 108.141.153,98 €.

Les capitaux propres régressent très légèrement de 71.249.360,97 € à 71.204.424,26 € (delta négatif de 44.936,71 €) :

Capitaux propres 2020 : 71.249.360,97

+ Variation compte Apports : + 15.115.793,44 € (10.133.315,45 € transfert résultat reporté du CHP + 4.866.684,55 € transfert réserves indisponible CHP + 115.793,44 € transfert de l'ASBL CRMB)

+ Variation compte Autres réserves indisponibles : -4.653.402,73 € (+ 213.281,82 € transfert de l'ASL CRMB – 4.866.684,55 € transfert réserves disponibles CHP vers Apports)

+ Variation compte Résultat reporté : -8.540.218,97 € (bénéfice de l'intercommunale : 455.144,56 € + transfert ASBL CRMB 1.137.951,92 € - transfert résultat reporté du CHP vers Apports 10.133.315,45 €)

+ Variation compte Subsidés d'investissements : - 1.967.108,45 €

= Capitaux propres 2021 : 71.204.424,26 €

Le volume des dettes à long terme vis-à-vis des établissements de crédit recule légèrement, ce qui s'explique par le remboursement progressif des emprunts contractés en vue de financier les travaux d'infrastructures réalisés de 2014 à 2018.

Au niveau des autres dettes à long terme, on constate une majoration de 26.224.407,69 €, liée aux immeubles du secteur non hospitalier, dont le CPAS et la Ville de Mons concèdent l'usage à l'intercommunale au travers de baux emphytéotiques.

2.2) Compte de résultats

Le compte de résultats consolidé fait apparaître, par rapport à l'exercice 2020, une progression du chiffre d'affaires (+16,39 %), imputable à la création du troisième secteur ; en réalité, les principales recettes hospitalières découlant en tout ou en partie de l'activité (budget des moyens financiers, honoraires, forfaits de conventions INAMI) retrouvent à peu près leur niveau d'avant la crise Covid, sans atteindre les taux de croissance observés au cours des années antérieures à la pandémie.

Les charges d'exploitation sont, dans le secteur hospitalier, lourdement affectées par la mise en œuvre au 1^{er} juillet 2021 des dispositions de l'IF-IC, qui induisent une augmentation des charges salariales non entièrement couverte par le financement BMF dédié ; le delta à charge des hôpitaux est estimé, pour le second semestre 2021, à 2.258.378,36 € pour le CHU Ambroise Paré et 582.445,22 € pour le CHP Chêne aux haies, ce qui affecte très négativement le résultat de ces hôpitaux.

Le résultat d'exploitation consolidé est de - 2.351.746,59 €, le résultat courant de - 4.510.964,69 €, et le résultat de l'exercice de + 445.144,56 €.

3) Événements majeurs survenus après la clôture.

Aucun évènement notable n'est survenu après la clôture qui soit de nature à modifier l'appréhension que l'on peut avoir de la situation économique de l'institution.

4) Risques et incertitudes.

4.1 Evolution de l'activité médicale

L'activité médicale a connu des fluctuations très importantes au gré des diverses phases de la pandémie, reculant fortement lorsque l'intensité de la crise connaissait un pic, et reprenant vigueur en période de relative rémission.

Les hôpitaux et la société en général se sont adaptés progressivement aux rebonds de la pandémie, et de nouvelles vagues à venir n'induiraient probablement plus une réduction aussi importante de l'offre de soins non Covid ; le recul d'activité serait sans doute plus limité, ce qui ne serait pas forcément plus favorable aux hôpitaux, car les aides compensatoires des pouvoirs subsidants pourraient être jugées inutiles et disparaître.

La pénurie en matière de personnel médical et infirmier, conjuguée à un niveau d'absentéisme toujours élevé, constituent aussi des freins au redéploiement complet de l'activité.

4.2 Evolution du contexte réglementaire (réforme du secteur)

La logique de regroupement au sein de réseaux hospitaliers, fondée sur une logique de mise en commun des moyens disponibles, reste pleinement d'actualité.

5) Circonstances susceptibles d'avoir une influence notable sur le développement de la société.

La volonté des pouvoirs organisateurs du CHU Ambroise Paré et des hôpitaux du Groupe Jolimont, de regrouper au 1^{er} janvier 2023 les activités de ces hôpitaux au sein de l'ASBL Helora, entraînerait en pareil cas le transfert des activités du secteur A de l'intercommunale à Helora ; l'intercommunale subsisterait alors avec les seules activités du secteur B (santé mentale) et du secteur C (activités non hospitalières).

6) Indications relatives aux activités en matière de recherche et développement.

Néant.

7) Indications relatives à l'existence de succursales de la société.

Néant.

Stéphane OLIVIER
Directeur général

Samy KAYEMBE
Président